

Comment garantir le caractère opérationnel du Plan Communal de Sauvegarde ?

évaluer



tester



améliorer



Région Rhône-Alpes :

Les Plans Communaux de Sauvegarde

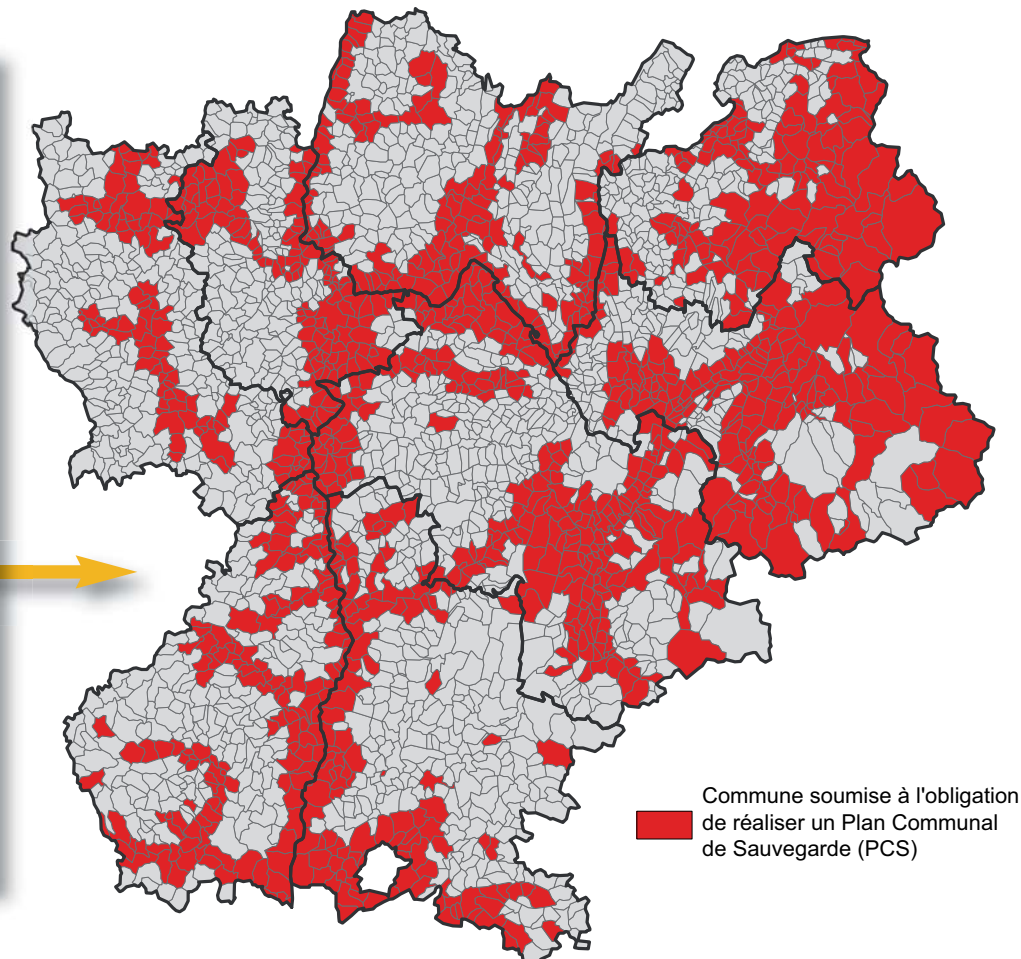
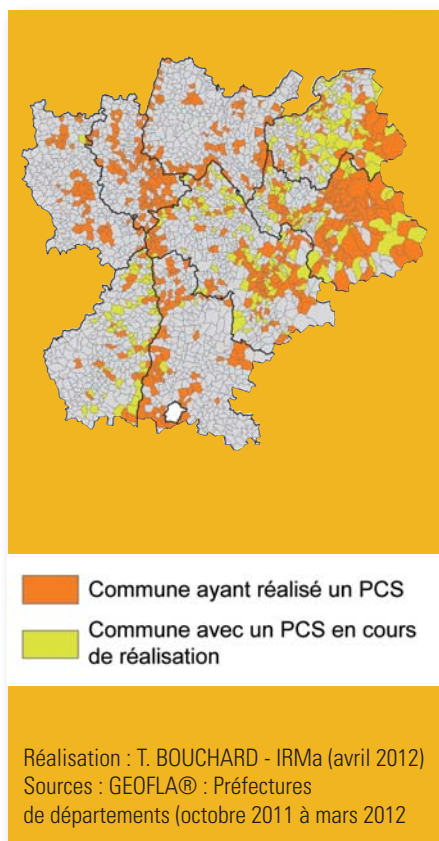


Photo de couverture :
Région Rhône-Alpes :
Les Plans Communaux de Sauvegarde
© IRMa

PCS réglementaires réalisés en Rhône-Alpes : 46,5 %
PCS réglementaires réalisés en France selon la DGSCGC : 37,5 %

Quelques sites internet

- Le site de l'IRMa
<http://www.irma-grenoble.com>
- Le site du ministère de l'intérieur, direction de la sécurité civile
<http://www.interieur.gouv.fr/sections/a-l-interieur/defense-et-securite-civiles>

Avec le soutien du :
- Conseil Général de l'Isère
- Conseil Régional Rhône-Alpes

Est édité par l'Institut des Risques Majeurs
15, rue Eugène Faure
38000 Grenoble

Directeur de la publication :
Henri de Choudens

Directeur de la rédaction :
François Giannoccaro

Rédacteur en chef :
Marion Mousselon

Réalisation :
Imprimerie Notre-Dame
Montbonnot

ISSN 0999-5633

La réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) demande, au niveau des communes, une implication et un gros travail. La méthodologie préconisée par le Ministère de l'intérieur est certainement un élément important mais non exhaustif du caractère opérationnel du PCS.

En premier lieu, le PCS ne pourra être opérationnel que si tous les acteurs ont été impliqués dans son élaboration, depuis le maire qui doit manifester sa forte volonté de mise en œuvre d'un tel plan, des élus dont la plupart aura un rôle à jouer en cas de crise et pour certains d'entre eux dans un système d'astreinte, des services municipaux, et jusqu'à la population qui en cas d'évènement grave, ne peut se contenter d'une conduite passive mais devra savoir qu'elle n'est pas abandonnée à elle-même et qu'elle a un rôle à jouer dans le cadre d'une réaction planifiée de sa municipalité.

Les moyens tant matériels mais aussi humains nécessaires à une réaction efficace dans des circonstances exceptionnelles sont, surtout pour les petites communes, rapidement dépassés. Il est donc nécessaire de prévoir la mobilisation de toutes les bonnes volontés et dans ce domaine la mise en place des réserves communales de sécurité civile (RCSC) est particulièrement utile, non seulement pour apporter un renfort en hommes mais aussi pour entretenir une participation des habitants.

Bien entendu, le caractère opérationnel du PCS ne pourra être vérifié et entretenu que par la réalisation périodique d'exercices d'ampleur plus ou moins grande (la participation des communes concernées aux exercices organisés par les préfetures est à ce titre très souhaitable). Les enseignements tirés des expériences sont primordiaux pour toujours améliorer le plan.

Tout ceci nécessite un travail important et pérenne qui oblige la commune à y consacrer les moyens nécessaires. Pour ce faire de grandes communes consacrent un agent à plein temps pour la gestion du PCS, voire un service chargé de gérer les risques majeurs et la sécurité civile.

Ne doit pas être négligé un des points primordial également pour la vie des PCS : sa mise à jour régulière. Les procédures de mise à jour et de diffusion sont fondamentales et dans ce domaine, l'apport des techniques modernes d'informatisation du PCS permettent des avancées déterminantes pour la facilité et la diffusion de ces mise à jour mais aussi dans les possibilités de test en salle de l'opérationnalité d'un PCS informatisé.

Les expériences apportées par les communes ayant à faire face à des évènements graves, en ayant tiré des dispositions innovantes rapportées dans les articles de ce numéro, sont certainement de manière à susciter des initiatives dans d'autres communes.

Je souhaite donc que ce numéro de « Risques Infos » donne de façon modeste et non exhaustive, un certain nombre d'enseignements utiles aux communes auxquelles la réglementation impose la réalisation d'un PCS, mais aussi à d'autres car un maire a bien souvent à faire face à des évènements plus ou moins graves ne ressortissant cependant pas du strict cadre des risques majeurs.

Henri de Choudens
Président de l'Institut des Risques Majeurs

Plan Communal de Sauvegarde : faire face aux imprévus sans être pris au dépourvu Pascal Fortin - DGSCGC, Ministère de l'Intérieur	4/5
Organiser un poste de commandement communal <i>Le poste commandement communal de Salaise sur Sanne</i> Justine Menguy et Gérard Perrotin, ville de Salaise sur Sanne <i>Le poste de commandement mobile de Nice</i> Yannick Ferrand, ville de Nice	6/8
Mettre en place un système d'astreinte efficace Frédéric Roche, ville de Mâcon	9/11
Créer une Réserve Communale de Sécurité Civile <i>Une réserve communale pour quoi faire ?</i> Jean-Daniel Schell, ville de Brumath	12/13
Tester le Plan Communal de Sauvegarde au travers d'exercices Odile Lobel-Danton, ville d'Albertville	14/15
Assurer la pérennité du PCS dans le temps <i>Le PCS, un outil à faire vivre !</i> Olivier Cartier-Moulin, Arlysère	16/17
Impliquer la population dans la gestion de crise Gérard Cohard, Maire de la Ferrière	18/19
Mettre à profit les nouvelles technologies <i>OSIRIS-Multirisques : pour un PCS informatisé et opérationnel</i> Sabrina Demotier, Sylvain Aunay-DeltaCAD <i>Quelle valeur ajoutée des réseaux sociaux sur Internet dans l'information en cas d'évènement ?</i> Josette Fays, Var Inondations Ecologisme <i>Pour la première fois en France, les réseaux sociaux au service de la gestion des risques majeurs</i> Arnaud Besniard, Cedralis	20/25
Evaluer l'opérationnalité du Plan Communal de Sauvegarde : est-ce possible ? Marion Rousselon, IRMa	26/27

Plan communal de sauvegarde : faire face aux imprévus sans être pris au dépourvu

Pascal Fortin, section planification ORSEC/ bureau de la planification, des exercices et du retour d'expérience (BPERE) / sous-direction de la planification et de la gestion des crises (SDPGC) / Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

Dans le domaine de la sécurité civile, chaque année, de nombreux événements de plus ou moins grande ampleur témoignent de la nécessité pour les pouvoirs publics d'apporter dans l'urgence des réponses appropriées à la prise en charge des populations : inondations, tempêtes, accidents de la circulation, incendies d'usines, etc.

Compte tenu de leur proximité et de leur responsabilité, les acteurs de la puissance publique vers lesquels les citoyens se tournent sont en priorité les maires.

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a donc créé les outils qui lui sont nécessaires pour assumer pleinement son rôle de partenaire majeur de la gestion des événements de sécurité civile avec l'institution du plan communal de sauvegarde (PCS) et de la réserve communale de sécurité civile (RCSC).

Le PCS s'inscrit dans la nouvelle démarche ORSEC. Il constitue plus précisément la déclinaison ORSEC du maire¹.

Le PCS est obligatoire pour toute commune soumise à un risque majeur identifié par un *plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)*



Crue du Doménon - Août 2005

© Sébastien Gomet (Institut des Risques Majeurs)

approuvé ou par un *plan particulier d'intervention (PPI)* pour les risques technologiques localisés. Son contenu et sa méthode de mise en place ont été précisés par un décret (n°2005-1156 du 13 septembre 2005) et par trois guides et mémentos (guide d'élaboration, mémentos de présentation de la démarche et de réalisation d'exercices) édités par la direction de la sécurité civile.

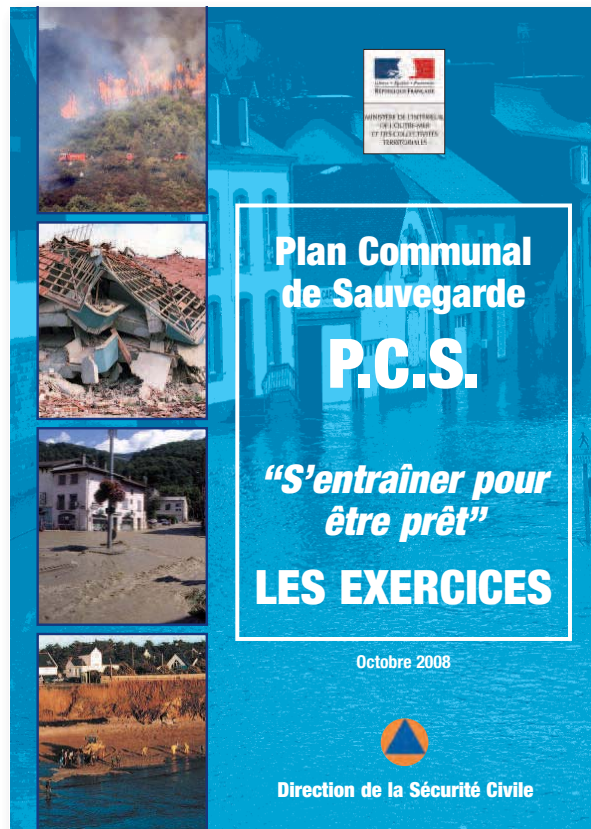
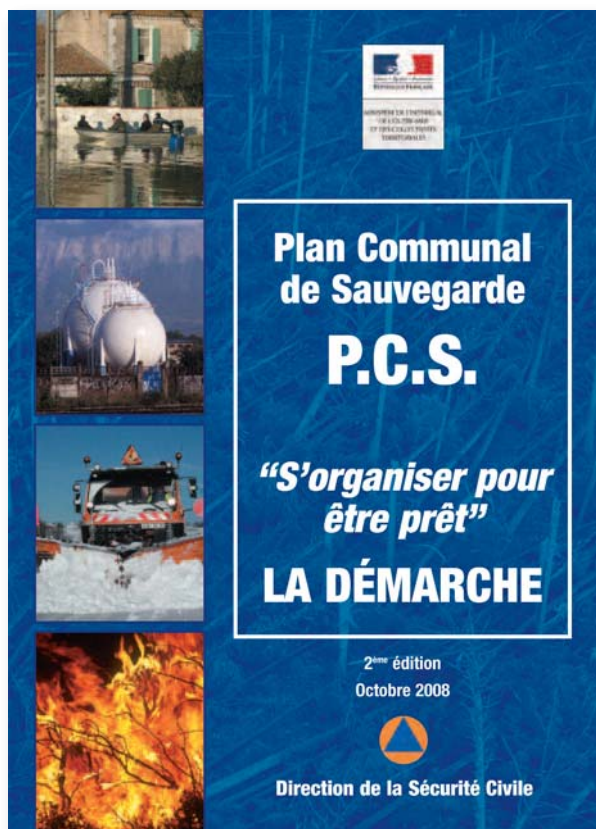
Si la mise en place du PCS n'est pas obligatoire pour toutes les communes, elle est fortement encouragée pour les autres. En effet, concrètement, le PCS est l'organisation de gestion de tous les événements qui peuvent frapper une commune, qu'ils soient issus de risques majeurs ou non (un mouvement de terrain, un « coup d'eau » inondant les maisons suite à un violent orage, une tempête privant un village d'électricité et d'eau potable, une intoxication alimentaire collective à la cantine de l'école...). Pour les communes les moins peuplées, avec peu de moyens, le PCS

est la structuration élémentaire de la solidarité entre habitants sous la tutelle de la municipalité. Enfin, le PCS doit prévoir et organiser, en situation dégradée, la continuité des activités courantes de la commune.

Sept ans après la publication du décret d'application précité, le nombre de PCS réalisés n'a cessé de croître de manière constante, avec une nette amplification de la dynamique à compter de l'année 2009.

Les mesures d'incitation et d'accompagnement mises en place par les préfectures de département, conjuguées à une prise de conscience des élus de la nécessité de disposer d'une planification communale de gestion de crise, se concrétisent en effet depuis cette date par des chiffres réellement encourageants. Ainsi sur les 10 546 communes soumises à l'obligation de réaliser un PCS, 37,5 % d'entre elles ont élaboré leur plan.

La réalisation de PCS par plus de 1000



Sur les 10 546 communes soumises à l'obligation de réaliser un PCS, 37,5 % d'entre elles ont élaboré leur plan.

communes non soumises à obligation confirme cette tendance encourageante.

Au total, plus de 5 000 PCS ont d'ores et déjà été réalisés, toutes communes confondues.

Au-delà de ces données chiffrées, il convient finalement de souligner que la démarche d'élaboration du PCS doit avant tout s'inscrire dans une logique de prise de conscience des enjeux et d'appropriation de la démarche de sécurité civile de la part des maires et des équipes communales.

La commune doit autant que possible organiser elle-même, avec un PCS élaboré par ses soins, sa propre structure de gestion des événements².

A cet égard, le « rendu papier » du PCS ne vise qu'à formaliser le travail de

réflexion et la concrétisation du réseau d'acteurs.

Il peut donc se limiter à des "pense-bête", fiches réflexe et tout autre document opérationnel (tableau de recensement des moyens, annuaire de crise...).

Destinée à la protection générale des populations, l'organisation mise en place par le PCS doit ensuite vivre, être

actualisée et faire l'objet d'exercices ou de rappels.

Un dispositif qui n'évolue plus et n'est pas remis en question cesse peu à peu d'être efficace.

1 La sauvegarde n'est pas une nouvelle mission confiée au maire et ne transforme pas les élus en spécialistes du risque.

2 Sans appropriation préalable par ceux qui, un jour, le mettront en œuvre, un PCS découvert le jour de la crise sera peu efficace dans les situations déstabilisantes où les repères disparaissent.

la démarche d'élaboration du PCS doit avant tout s'inscrire dans une logique de prise de conscience des enjeux et d'appropriation de la démarche de sécurité civile de la part des maires et des équipes communales

Organiser et mettre en place un PPC

Le poste commandement communal de Salaise sur Sanne

Justine Menguy, Service Sécurité Civile, Santé Publique, ERP et Environnement
et Gérard Perrotin, adjoint au maire en charge de la gestion des risques majeurs, ville de Salaise sur Sanne

Le poste communal de commandement (PCC) est le lieu des prises de décisions dans le cadre d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Il constitue ainsi le point névralgique de la gestion de crise. Il s'agit donc de le rendre le plus opérationnel possible en un minimum de temps. Pour ce faire, plusieurs principes sont à respecter.

Le premier concerne les caractéristiques de l'emplacement du PCC. Ce dernier doit être accessible aux membres de l'organisation de crise communale ou intercommunale et si possible être le moins exposé aux dangers extérieurs (inondation, risque industriel, mouvement de terrain, ...). Les cellules définies dans l'organigramme du PCS doivent être situées dans des lieux contigus. L'espace choisi devra être situé à l'écart pour limiter les perturbations pouvant provenir des médias ou de diverses demandes d'information. Ainsi, il faut éviter de choisir un espace en face de l'accueil. Cet espace ne doit pas perturber le bon fonctionnement et la continuité des services.

Le deuxième principe concerne l'équipement du PCC. Chaque membre de l'organisation de crise doit pouvoir disposer des moyens nécessaires aux missions qui lui seront confiées. Un équi-

pement de base peut être défini : matériel bureautique (stylos, papier, paper-board, ...), matériel informatique (postes ordinateurs et connexion internet/réseau), du matériel de télécommunications (lignes et postes téléphoniques, fax), des moyens pour suivre les médias (radio à piles) et de la documentation (cartographies, PCS, fiches réflexes, annuaires, etc...). Il est préférable que le PCC soit pré-équipé (au minimum en termes de télécommunications) et que le matériel nécessaire soit stocké à proximité et clairement identifié, pour permettre une mise en place rapide du PCC. Il est nécessaire de vérifier régulièrement la pérennité du matériel et son bon fonctionnement. Une fiche procédure peut être rédigée à cet effet.

Le troisième principe concerne l'aspect ergonomique des lieux. Il faut veiller à choisir un PCC qui puisse accueillir l'ensemble des membres de l'organisation de crise sans qu'il se transforme en capharnaüm bruyant.

Pour garantir l'efficacité du PCC, il est primordial de former les membres de l'organisation de crise afin que chacun connaisse précisément sa place et ses missions au sein du PCC. Les formations doivent s'accompagner d'exercices pratiques. Ces exercices doivent être effectués en présence d'observateurs qui examinent l'organisation générale et l'ambiance du PCC. Ces exercices doivent donner lieu à des bilans identifiant points forts et points à améliorer et identifiant des propositions d'actions.

Le pré-équipement du PCC est une des premières améliorations apportées au PCC

La commune de Salaise sur Sanne (4 200 habitants) est impactée par des risques industriels majeurs et le risque inondation (inondation de plaine de crue torrentielle). Elle a élaboré son PCS en 2007. Depuis, elle le teste régulièrement par le biais d'exercices. A travers les retours d'expériences, effectués après chaque exercice ou incident ayant nécessité le déclenchement du PCS, les questions de la mise en œuvre et du caractère opérationnel de son PCC ont été largement abordées.

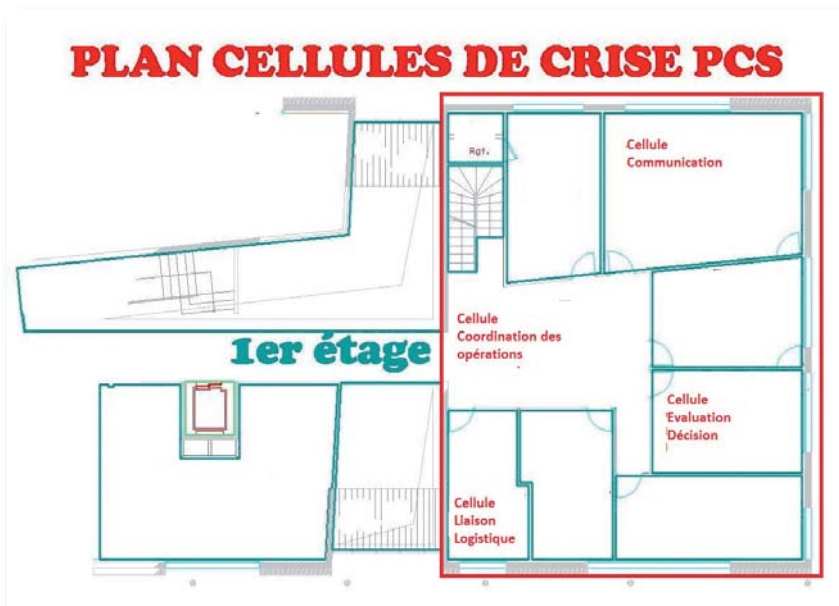
Le PCC de la commune se situe dans le pôle élu de la mairie. Chaque cellule dispose d'un bureau propre (habituellement bureaux du Maire et des adjoints), la pièce centrale est réservée à la coordination des opérations communales (habituellement elle est utilisée comme salle de réunion). Le PCC est pré-équipé avec des postes téléphoniques, des postes informatiques. Du matériel bureautique et la documentation sont stockés dans les bureaux non utilisés par la gestion de crise situés dans le pôle élu et identifiés par des autocollants « plan communal de sauvegarde ». Ces autocollants reprennent le logo que la commune utilise dans les actions visant à l'amélioration continue du PCS. Un organigramme PCS est laissé en permanence pour permettre l'accueil des membres de l'organisation de crise

en cas de déclenchement du PCS. Ce document permet de gérer les absences et de rendre opérationnelle chacune des cellules. Une horloge est installée pour faciliter la mise en œuvre d'une main courante et le suivi des demandes externes et des actions communales. Ce pré-équipement du PCC (qui ne gêne pas le fonctionnement habituel de l'espace) est une des premières améliorations apportée au PCC. Il permet de gagner de précieuses minutes en début de crise et d'améliorer l'accueil des membres du PCS. Suite aux derniers exercices, il est apparu qu'il est important de pouvoir mobiliser une pièce plus au calme de l'agitation ambiante pour garantir une analyse plus sereine de l'événement ou passer des communications.

Le matériel utilisé par les membres de l'organisation de crise a évolué depuis

En 5 ans, le PCC de la ville de Salaise sur Sanne a largement évolué. Ces évolutions visent à rendre son PCS plus efficient

2007 de par l'évolution de pratiques et la montée en puissance d'outils, notamment informatiques (système d'informations géographiques, sites internet, etc.) Une main courante informatisée est d'ailleurs en cours d'expérimentation, cela devrait permettre une meilleure utilisation et visibilité de la main courante par les différents acteurs. L'utilisation du mail par la Préfecture de l'Isère dans le cadre de l'exercice PPI de la centrale nucléaire de Saint Alban, a posé la question de la mise en place d'une adresse mail spécifique pour le PCS. Cet outil pourrait également servir pour faire de la communication interne auprès des agents municipaux non mobilisés par la gestion de crise. Les exercices PPI ont instauré au sein du PCC un tableau des suivis et demandes émanant d'organismes extérieurs (SDIS, Préfecture...). Afin de garantir l'effi-



Plan des cellules du Plan Communal de Sauvegarde © mairie de Salaise sur Sanne

cience du PCS en cas de panne de réseau ou informatique, des moyens alternatifs sont disponibles au PCC tels que des cartes papiers ou des talkies-walkies.

Un inventaire du matériel utilisé au PCC et de son éventuel lieu de stockage, une procédure de maintenance de ce matériel et une fiche action pour la mise en place de ce matériel ont été définies dans le PCS de la commune.

Une des autres améliorations est de type organisationnelle. L'emplacement physique du Maire dans les cellules de crise a été revu : au préalable, il restait dans son bureau avec la cellule communication ; aujourd'hui il est situé dans la cellule de coordination des opérations de secours pour être au plus près des informations et faciliter les prises de décisions.

La formation des membres PCS est nécessaire pour faciliter la mise en

œuvre du PCC et garantir son caractère opérationnel. Actuellement une version 3 du PCS est en cours d'élaboration. Une fois que celle-ci sera achevée et validée, des nouvelles sessions d'informations pour les agents et élus seront organisées ainsi que des formations par cellule. Naturellement des exercices seront également prévus.

En 5 ans, le PCC de la ville de Salaise sur Sanne a largement évolué. Ces évolutions visent à rendre son PCS plus efficient. Les améliorations du PCC ont été rendues possibles uniquement parce que des exercices ont été effectués et des retours d'expériences organisés. Il est plus que probable que ce PCC connaîtra d'autres évolutions dans le futur afin de renforcer les points forts et améliorer les points faibles propres à l'organisation PCS de Salaise sur Sanne.



Local de rangement « PCS » mairie de Salaise sur Sanne © mairie Salaise-sur-Sanne

Le Poste de Commandement Mobile de la Métropole Nice Côte d'Azur

Yannick Ferrand, Directeur adjoint de la prévention des risques urbains, ville de Nice

Les derniers événements naturels qui se sont produits sur l'agglomération à savoir :

- les incendies de forêts qui ont affecté la commune de Cagnes sur mer en août 2003 (234 hectares brûlés),
- les épisodes neigeux de février 2005 et de janvier et février 2010,
- Les coups de mer de mai 2010 et de novembre 2011 qui ont touché le littoral azuréen,
- Les inondations des 6 et 7 novembre 2011, ont montré la nécessité de disposer d'un PC Mobile pour coordonner les équipes d'intervention sur le terrain du territoire de la métropole et faire remonter les informations vers le Poste de Commandement Communal (PCC).

Ce PC Mobile est équipé :

- d'un Réseau Radio numérique,
- d'une caméra mobile transmettant en direct les images de l'évènement vers le PC Crise ainsi qu'aux maires et au Président,
- d'une liaison informatique 3G et ordinateurs PC,

- de 2 postes de travail équipés de radios mobiles pour un opérateur radio de la Police Municipale et un opérateur radio de la Direction Adjointe de la Prévention des Risques Urbains,
- d'une cartographie et plans de secours.

Il permet :

- La mise en place des premières interventions
- La coordination des équipes et des moyens sur le terrain
- Les premières interventions et coordination des équipes et des moyens sur le terrain
- La mise en application des consignes définies en salle de crise
- L'information et l'appréciation de la situation sur le terrain pour le poste de commandement métropole : localisation des désordres, nombre de personnes sinistrées, évolution de la situation sur place, ...

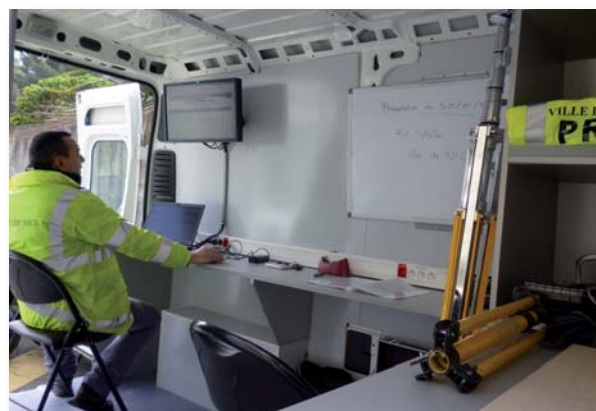
Le PC Mobile est **Autonome** (Equipé d'un groupe électrogène) et est **projetable en moins d'une heure et armé**

Le PC Mobile est Autonome (équipé d'un groupe électrogène) et est projetable en moins d'une heure

par la direction adjointe de la prévention des risques urbains de la Ville de Nice avec la réserve civile.

Il permet donc de réagir le plus rapidement possible à un évènement exceptionnel ou à une catastrophe de sécurité civile et apporter des réponses efficaces en matière de secours aux populations et de réparations des dommages,

Ce nouveau PC Mobile est le complément indispensable à la salle de gestion de crise ultramoderne, mise en place depuis 2010 et équipée d'un standard de crise, transmissions satellites, pompiers, policiers gendarmes, services municipaux communautaires, partenariat avec Météo France, avec associations spécialisées...



Le Poste de Commandement Mobile
© mairie de Nice

Mettre en place un système d'astreinte efficace

Frédéric Roche, service de la Tranquillité Publique et de la vie Quotidienne, sécurité civile, ville de Mâcon

Le Maire : premier maillon de la chaîne de sécurité civile

Le Maire a l'obligation d'agir pour assurer le bon ordre, la tranquillité, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, sur le territoire communal. En effet l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Locales fixe les bases du champ d'application des pouvoirs de police du Maire. De plus, l'article L2212-4 du CGCT précise les pouvoirs du maire en cas de danger grave ou imminent : il est chargé d'alerter la population, de prescrire l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances, de diriger les secours et de pourvoir aux mesures d'assistance aux sinistrés. Il doit en informer d'urgence le Préfet et lui faire connaître les mesures prescrites.

La loi n°2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, dispose dans son article premier que *"la sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées"*. Cette loi réaffirme le rôle primordial du Maire dans la mise en œuvre de la Sécurité Civile et lui demande même de se préparer à la gestion de crise en rédigeant son Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). En cas de survenance d'une catastrophe sur sa commune, le Maire est donc le premier acteur de la sécurité civile. Il doit notamment assurer le rôle de Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.)* et mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'informer et d'assister la population dans l'attente d'un retour à une situation normale.

Le directeur des opérations de secours (D.O.S.)

Une direction unique

La réponse aux situations d'urgence exige la mobilisation rapide de tous les moyens publics et privés et leur coordination efficace sous une direction unique. A cet égard, la France bénéficie d'une tradition juridique éprouvée et réaffirmée par la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile (articles 16 à 22), qui investit les Maires et les Préfets, autorités de police générale, de pouvoirs étendus en situation de crise.

Quel est le rôle du D.O.S. ?

Le D.O.S. a le pouvoir de décision. C'est le **responsable de la gestion de l'événement** et le garant du résultat des actions menées par les différents intervenants. C'est donc lui qui définira les choix stratégiques à mettre en œuvre en fonction de l'analyse de la situation et sur les conseils éclairés du Commandant des Opérations de Secours (le C.O.S. est généralement un officier sapeur-pompier). En résumé, c'est lui qui décide des missions à accomplir.

Cependant, l'article L.1424-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) précise qu'en cas de péril imminent, le C.O.S. prendra les mesures nécessaires à la protection de la population et à la sécurité des personnels engagés. Il en rendra compte par la suite au D.O.S.

Qui prend la direction des opérations de secours ?

La direction des opérations de secours repose dans le cas général, le plus fréquent, sur **le Maire** au titre de ses pouvoirs de police (articles L.2211-1 et L.2212-2 du C.G.C.T.). En son absence, la direction des opérations de secours au niveau communal se fait, en vertu de l'article L.2122-17 du C.G.C.T., selon la hiérarchie des adjoints (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, etc.). Dès lors, ils sont à ce titre les représentants du Maire en qualité D.O.S.

Le cas échéant, si la gravité de l'événement tend à dépasser les capacités locales d'intervention ou lorsque le problème concerne plusieurs communes, l'Etat, par l'intermédiaire du Préfet, prend la direction des opérations de secours. C'est également le cas lors du déclenchement d'un plan de secours départemental (ORSEC) ou d'évènement impactant le domaine S.N.C.F., autoroutier ou fluvial.

Si les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'un département, le représentant de l'Etat dans le département du siège de la zone de défense, voire le Gouvernement, interviennent dans la conduite des opérations lorsque c'est nécessaire.

Lorsque le Préfet prend la direction des opérations de secours, le Maire conserve la mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses administrés (alerte, assistance, etc.).

Nécessité d'une réponse 24 h/24 h et 7 j/7 j : l'exemple de la Ville de Mâcon

Il découle de ces obligations, que le Maire doit organiser un système d'astreinte afin de pouvoir assurer ses responsabilités, en permanence. La mise en place d'un système d'astreinte pour la gestion des risques dans une collectivité doit passer successivement par 4 étapes importantes :

- 1 - composition de l'équipe d'astreinte
- 2 - description de la procédure d'activation
- 3 - rédaction d'outils d'aide à la décision
- 4 - formation des acteurs

Pour cette tâche, il ne faut pas hésiter à utiliser la même méthode que pour l'élaboration du P.C.S., c'est-à-dire la mise en œuvre d'une réflexion transversale, en associant l'ensemble des intervenants au sein d'un (ou de) groupe(s) de travail.

1 - composition de l'équipe d'astreinte

Dans cette équipe, il doit y avoir au moins le Maire ou l'un des adjoints au maire, pour assurer la fonction de D.O.S. Il peut être épaulé par un ou plusieurs agents de la collectivité, dont le nombre et la qualification est fonction de la taille de la collectivité. Ces agents auront en charge d'assister l' élu et de mettre en œuvre administrativement et techniquement les décisions de l' élu.

Le Maire de Mâcon a choisi de se faire suppléer, en dehors des heures d'ouvertures de la Mairie, par un trinôme : un élu, un cadre et un agent technique.

2 - description de la procédure d'activation

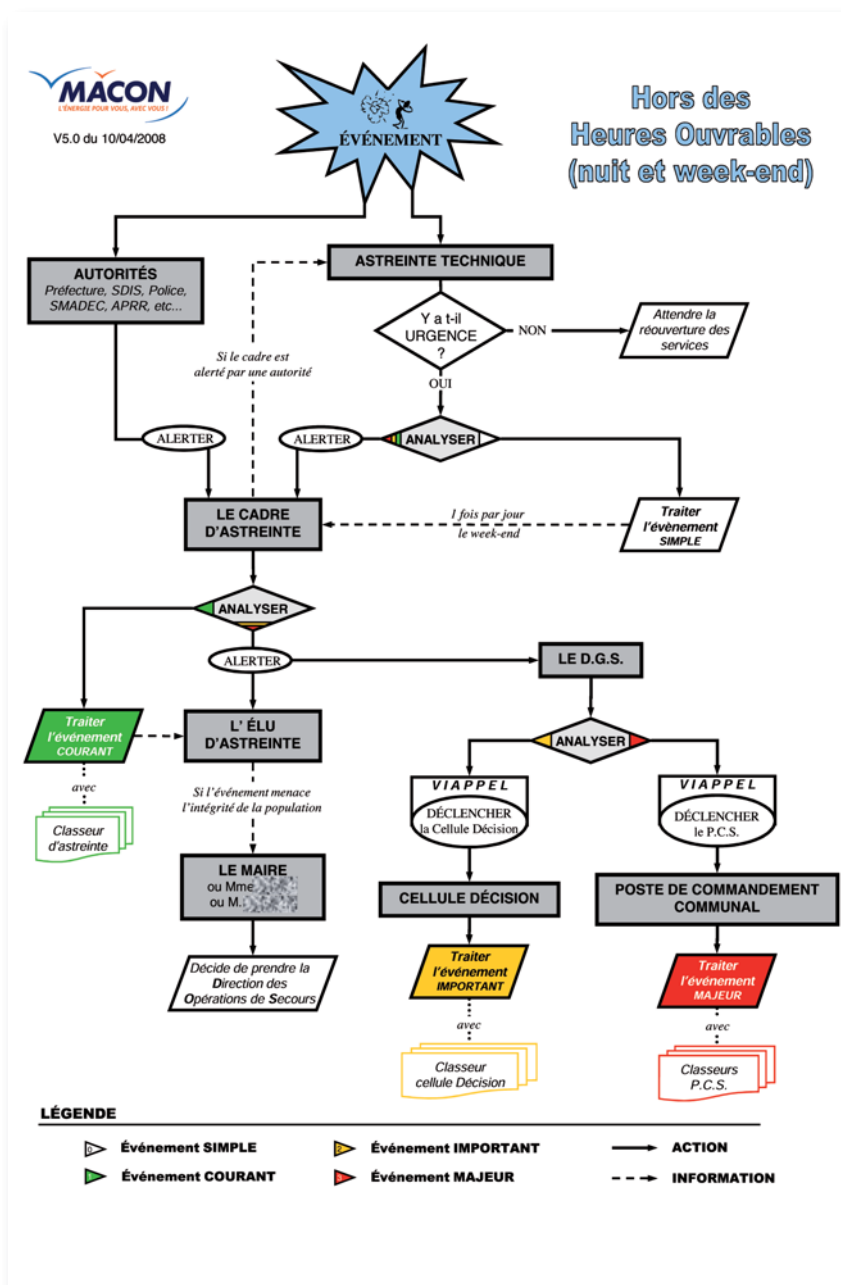
Il faut tout d'abord lister les types d'évènements qui pourraient, dans l'urgence, nécessiter l'intervention du Maire. Ils peuvent être de différents types : risque sanitaire, accidents, pannes de réseaux, malveillance,

Il découle de ces obligations, que le Maire doit organiser un système d'astreinte afin de pouvoir assurer ses responsabilités, en permanence

phénomènes météorologiques, etc. La Ville de Mâcon a identifié une trentaine de scénarios qui se traduiront par autant de fiches Réaction pour détailler les actions à mener.

Puis il s'agit d'identifier quelles sont les personnes qui peuvent solliciter l'intervention du Maire en cas d'évènement. D'une manière générale, ce pourra être une autorité (le Préfet), un

service de secours (SDIS, Police, Gendarmerie,...) ou un gestionnaire de réseau. Il faut alors profiter de cette étape pour commencer à constituer l'annuaire de crise et ainsi compiler les coordonnées téléphoniques des interlocuteurs privilégiés (responsables, astreintes,...). La circulation des informations et des décisions prises doit être clairement identifiée et partagée.



Le Maire pourra choisir de compléter les possibilités d'alerte par un abonnement à un organisme de prévision météo, par exemple.

La Ville de Mâcon a décidé de définir 4 niveaux d'évènements qui sont graduellement : simple, courant, important et majeur. Chacun de ces niveaux sera traité avec des moyens adaptés à la nature et à l'ampleur des tâches à accomplir par les services municipaux.

Une montée en puissance des moyens nécessaires pourra faire changer un évènement de catégorie. Les évènements classés importants et majeurs seront traités avec les moyens du P.C.S.

La procédure d'activation doit ensuite être traduite sous forme de schéma ou logigramme pour être synthétisée, validée et comprise des différents intervenants.

3 - rédaction d'outils d'aide à la décision

Les acteurs de terrain doivent avoir à leur disposition des outils opérationnels pour leur permettre de réaliser leur mission.

Ces outils, réunis dans une mallette, doivent permettre aux personnels de savoir quoi, comment et avec qui réaliser les actions pour traiter les différents évènements potentiels.

A titre d'exemple, la mallette d'astreinte contient une plaquette de prise de message d'alerte, un classeur avec les différentes fiches, une chasuble d'identification, du matériel de prise de notes, un jeu de plans,...

Le classeur d'astreinte rassemble plusieurs documents ayant chacun leur utilité :

- les fiches réaction
- les fiches information
- les formulaires
- les arrêtés types
- l'annuaire de crise

L'ensemble des données présentes dans le classeur doit être identifié comme **une aide à la décision**, il ne faut pas se limiter au contenu. Aussi, les différents outils permettent de guider le personnel, cependant il **est important de prendre en compte le contexte**



Mallette d'astreinte © mairie de Mâcon

environnemental pour pouvoir adapter le dispositif à la situation.

Les fiches Réaction :

On en distingue deux types : les fiches Événement et les fiches Procédure, qui possèdent une forme identique. Celles-ci s'organisent en deux volets : « Action » et « Communication ». Une troisième partie complète la fiche en listant les coordonnées utiles dans la partie « Contact », et les informations importantes dans la partie « Nota ».

Les fiches Information :

Ces fiches permettent à l'utilisateur de trouver des renseignements complémentaires, notamment sur les textes réglementaires à appliquer, les consignes de sécurité, la mobilisation des moyens spécifiques, etc.

Les Formulaires :

Lors de certaines situations (relogement d'urgence, transport de corps, etc.), un formulaire doit être rempli par le personnel d'astreinte. L'ensemble de ces documents, fourni par les services compétents, a été répertorié et regroupé dans un onglet du classeur.

Les Arrêtés Types :

En cas de situation menaçant la population, le Maire (ou son représentant) doit

prendre toutes les mesures conservatoires (fermer les parcs, couper la circulation, etc...) pour faire cesser le risque ou à défaut le limiter.

L'officialisation de ces décisions se fera via la rédaction d'arrêtés municipaux.

Ces mesures sont souvent prises dans l'urgence, cependant elles pourront être régularisées a posteriori.

4 - formation des acteurs

Une fois le contenu du classeur d'astreinte rédigé et validé par le groupe de travail, il convient de présenter cet outil à chaque personne devant assurer les astreintes.

La formation des agents devra comporter d'une part une partie descriptive des différentes fiches et documents disponibles et d'autre part une phase de mise en situation sur un cas concret.

L'ensemble des agents assurant les astreintes devra être informé des mises à jour des fiches et sera sensibilisé à la nécessité d'assurer un retour d'expérience auprès de la personne chargée de faire « vivre » la mallette d'astreinte.



Une réserve communale pour quoi faire ?

Jean-Daniel SCHELL, adjoint au Maire de la Ville de Brumath
et Vice-président de la Protection Civile du Bas-Rhin

Lors de sa réunion du 27 mars 2006, le Conseil Municipal de Brumath a décidé de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile comme la loi du 13 août 2004 le préconise. Il était en effet apparu la nécessité d'organiser les différentes bonnes volontés qui se manifestent lors d'une situation d'urgence et surtout de les doter d'un statut leur assurant une protection juridique et sociale dans le cadre de l'aide bénévole apportée à la collectivité.

Mais pourquoi une ville de 10.000 habitants, située à une vingtaine de kilomètres au Nord de Strasbourg, relativement peu soumise aux risques naturels et technologiques s'engageait-elle dans cette démarche ?

L'origine tenait à l'élaboration d'un Plan Communal d'Organisation des Secours à une époque où les PCS n'étaient pas encore d'actualité.



Nettoyage de maisons suite à inondations
© mairie de Brumath

Dans les différents scénarios évoqués on butait toujours sur le même paramètre qui grippait la solution : le facteur humain.

Avec quels effectifs apporter une réponse opérationnelle de la Mairie sachant que les fonctionnaires habitent de moins en moins souvent sur la commune et que les incidents graves ou catastrophes ont la fâcheuse habitude de se déclencher la nuit, le dimanche ou les jours fériés. Les évènements allaient nous conforter dans cette réflexion puisqu'en période de vacances de Noël, vers 21 heures, le 30 décembre 2005, en pleine tempête de neige, le Préfet déclenchait le plan d'intempéries de zone et sollicitait la Ville de Brumath pour héberger des occupants d'un autocar avec 42 personnes dont 23 enfants qui avait été intercepté par la Gendarmerie et contraint de quitter l'autoroute A4 qui traverse le ban communal.

Grâce à notre Annuaire des Ressources, une réponse satisfaisante avait pu être trouvée pour la nourriture et l'hébergement, mais nous avons éprouvé de réelles difficultés pour exercer la réquisition du personnel communal, en raison de la période des fêtes et des conditions de circulation.

Cet évènement confortait la Ville dans sa démarche d'appel à l'aide de bénévoles formés et débouchait sur la création de la première réserve communale d'Alsace.

Des hommes et des femmes

Les effectifs actuels de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Brumath s'élèvent à 30 équipiers chargés d'assister la population en cas de sinistre et d'organiser la logistique en cas de besoin.

Nous avons également intégré dans la Réserve Communale 7 interprètes

bénévoles pratiquant les langues suivantes : arabe, danois, espagnol, italien, néerlandais, norvégien, turc, vietnamien, langue des signes sans compter l'allemand et l'anglais pratiqués par plusieurs équipiers pour pouvoir répondre aux besoins linguistiques d'éventuels impliqués étrangers.

Composée de 35 % de femmes et

Protection Individuelle) et à la tenue des bénévoles qui sont équipés d'un pantalon à bande réfléchissante, une parka haute visibilité, des chaussures de sécurité, un badge d'identification et des gants de manutention. Pour lui permettre d'as-



Formation à l'utilisation d'extincteurs
© mairie de Brumath

Pour que la Réserve Communale ait un minimum de compétences opérationnelles, des formations diverses lui ont été données comme l'utilisation d'extincteurs, le fonctionnement des groupes électrogènes et vide-caves, l'utilisation du défibrillateur, montage et démontage de lits de camps...

65 % d'hommes, les bénévoles de la Réserve Communale sont âgés de 22 à 72 ans, la moyenne d'âge étant d'environ 50 ans.

D'horizons très divers (avocat, fonctionnaire, bûcheron, architecte, ouvrier, infirmière, policier, chauffeur routier...) les équipiers sont souvent issus de métiers techniques (20 %) ou de métiers liés aux professions de santé (25 %).

Les retraités, souvent gage de disponibilité, représentent pour leur part 20 % de l'effectif.

Des formations et du matériel

Pour que la Réserve Communale ait un minimum de compétences opérationnelles, des formations diverses lui ont été données comme l'utilisation d'extincteurs, le fonctionnement des groupes électrogènes et vide-caves, l'utilisation du défibrillateur, montage et démontage de lits de camps...

Une attention toute particulière a été accordée aux EPI (Equipements de

assurer ses missions, la Ville a mis à disposition de la Réserve Communale un certain nombre de matériels : lits de camp, groupes électro-

gènes, moyens d'éclairage, vide-caves, pelles, balais, pioches, moyens de transmissions... les moyens de transport étant assurés par des véhicules classiques du parc communal. Pour assurer un maintien de l'intérêt des réservistes, des réunions ou manœuvres d'une périodicité trimestrielle sont nécessaires.

Pour garder au groupe une cohésion indispensable, une amicale a été créée qui participe à deux ou trois activités lucratives par an pour récolter des fonds permettant la tenue de repas ou d'activités conviviales pour les membres.

Des missions en rapport avec le PCS

Partie intégrante du Plan Communal de Sauvegarde, la Réserve Communale est en charge des missions de soutien aux populations, de la mise en place et de la gestion des centres d'hébergement d'urgence, de l'accompagnement à la mise en œuvre du Plan lode, de l'alerte à la population et de la mise en place d'itinéraires de

déviations lorsque la Police Municipale n'est pas de service.

Enfin, la Réserve Communale est représentée au sein du Poste de Commandement Communal.

La Réserve Communale de Sécurité Civile de Brumath est déjà intervenue à diverses reprises sur des missions comme : la gestion de parkings lors de manifestations municipales, le nettoyage de caves après des inondations, la sécurisation du défilé du carnaval des enfants, le filtrage des accès à la foire annuelle et la recherche d'enfants perdus ou en soutien logistique aux pompiers lors d'un incendie, en assurant le ravitaillement des sapeurs et la déviation de la circulation.



Jean-Daniel SCHELL est Adjoint au Maire de la Ville de Brumath depuis 2001, chargé de la sécurité, des finances et de la communication. Il a créé la Réserve Communale de sa ville et a piloté la réalisation de son Dicrim et de son PCS. Egalement Vice-président de la Protection Civile du Bas-Rhin, il s'investit dans la création d'une Réserve Départementale de Protection Civile destinée à venir en soutien aux communes n'ayant pas réussi à créer une Réserve Communale, le plus souvent par manque de personne-ressource pour l'encadrer.

Pour en savoir +

- Le blog des réserves communales : <http://reserves-communales.blogspot.fr>
- Le site de la Réserve Communale de Mougins : <http://reserve-communale-de-securite-civile-mougins.fr>
- Le site de la Réserve Communale de Narbonne : <http://rcsc11.free.fr/site/portal.php>

Tester le plan Communal de Sauvegarde au travers d'exercices

Odile LOBEL-DANTON, Chargée de mission Prévention Sécurité
Direction Générale des Services, ville d'Albertville

Sous l'impulsion forte de son Maire, Philippe MASURE, la Ville d'Albertville développe depuis plusieurs années son organisation interne pour être efficiente en cas d'événement majeur sur la commune. Cela passe par la remise à jour du PCS, l'actualisation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), par la préparation des services municipaux et par la sensibilisation des populations sous diverses formes.

Depuis 2009, la Ville d'Albertville, dispose d'une chargée de mission prévention-sécurité qui travaille à sensibiliser et à informer la population albertvilloise aux risques majeurs, en partenariat étroit avec le chargé de mission en gestion des risques d'Arlysière.

Cette sensibilisation s'est traduite par diverses actions complémentaires :

- des réunions publiques d'information sur les risques majeurs au sein des différents quartiers de la ville, la distribution à chaque citoyen albertvillois du DICRIM en 2008 et son actualisation fin 2011,
- des interventions au sein des écoles et des établissements du second degré, à la demande des responsables d'établissements,



Evacuation de l'école - exercice PCS octobre 2011 © Mairie d'Albertville

■ des exercices de simulation de crises, permettant d'avoir au sein de la Commune des intervenants réactifs et opérationnels en cas d'événement majeur.

L'ensemble de ces actions entre dans la politique de prévention des risques menée par la Ville. En particulier, l'équipe municipale a décidé d'organiser annuellement des exercices afin que le cadre et les connaissances théoriques, déployés depuis 2009, puissent être mis en pratique dans des conditions aussi proches que possible de la réalité.

Le Maire a souhaité une montée en puissance progressive des exercices de crise.

Avril 2010 : exercice en salle – l'ensemble des élus et du personnel communal membres du dispositif de crise travaillent alors sur 2 simulations :

- Inondation de l'Isère et de l'Arly
- accident de transport de matières dangereuses (accident d'un wagon de chlore en gare d'Albertville)

L'objectif étant de s'imprégner du Plan Communal de Sauvegarde présenté sur le papier

L'équipe municipale a décidé d'organiser annuellement des exercices afin que le cadre et les connaissances théoriques, déployés depuis 2009, puissent être mis en pratique dans des conditions aussi proches que possible de la réalité.

et des missions de chacun, mais aussi de mettre en évidence des lacunes ou des dysfonctionnements liés à la nouveauté de l'organisation en trouvant des pistes d'amélioration.

Pour cette première mise en situation, les membres ont pris conscience de l'importance d'un travail d'équipe en respectant les consignes d'actions de façon concertée.

Juin 2010 : 1^{er} exercice de terrain, sans la participation de la population, en partenariat avec les sapeurs pompiers, la gendarmerie et la police nationale.

Simulation d'une fuite de chlore depuis un wagon SNCF dont le convoi aurait percuté un véhicule à hauteur d'un passage à niveau en zone urbaine.

Objectif

de l'exercice :

- vérifier la mobilisation et le fonctionnement de l'organisation communale entre le poste de commandement communal et la cellule de terrain.

Objectifs

spécifiques :

- Tester les dispositifs d'alerte (système d'appel en masse, EMA...)

- Tester la rapidité de mobilisation et la mise en place du PCS

- S'assurer du bon partage d'information (centralisation au PCC, bilans réguliers du terrain...) et de la coordination des actions

- Tester le PPMS de l'école élémentaire Albert Bar.

Ce premier exercice grandeur nature a permis de vérifier l'opérationnalité du système d'alerte, ainsi que la transmission d'information entre le PCC, les équipes de terrain et les partenaires extérieurs impactés par l'événement.

Octobre 2011 : 2^{ème} exercice de terrain faisant participer une partie de la population albertvilloise et un groupe scolaire, sur une



Mise en place d'un périmètre de sécurité - exercice PCS octobre 2011
© Mairie d'Albertville

simulation de fuite de gaz suite à des travaux avec un engin de chantier.

Le PPMS du groupe scolaire a pu être exploité, ainsi que l'évacuation et la prise en charge des enfants par les équipes municipales.

Objectif principal :

- vérifier la mobilisation et le fonctionnement de l'organisation communale et les liens avec les services extérieurs et sensibiliser la population et les publics scolaires.

Objectifs spécifiques :

- Tester les dispositifs d'alerte (système d'appel en masse, EMA...),

- Tester la rapidité de mobilisation et la mise en place du PCS,

- S'assurer du bon partage d'information (centralisation au PCC, bilans réguliers du terrain...) et de la coordination des actions,

- Tester le PPMS de l'école de la Plaine de Conflans,

- Tester les aspects « Communication extérieure » avec la population, les parents d'élèves,

- Mobiliser et mettre en œuvre des moyens d'évacuation et organiser un site

En développant ces exercices sur le terrain la ville souhaite faire prendre conscience à l'ensemble de la population albertvilloise que la prévention en matière de risque majeur est l'affaire de tous

d'accueil d'urgence, pour les élèves et la population évacuée,

Cet exercice a montré l'importance de prendre en compte les consignes des équipes de terrain pour trouver les solutions efficaces dans la durée, pour mettre en sûreté les enfants et les habitants, et les parents ont très bien accepté de ne pas avoir de contact direct avec leurs enfants. Ces exercices annuels sont un moyen pour les équipes du PCS de rester mobilisées et de réagir efficacement en fonction du scénario proposé. En développant ces exercices sur le terrain et en y associant la population et un certain nombre de moyens extérieurs, la ville souhaite faire prendre conscience à l'ensemble de la population albertvilloise que la prévention en matière de risque majeur est l'affaire de tous et que plus nous serons préparés à affronter un événement majeur, plus les comportements seront appropriés et efficaces pour le surmonter. Pour renforcer ses équipes, la Ville d'Albertville est entrain de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile.

Lorsque cette Réserve Communale sera effective au sein des quartiers, elle constituera un bon élément d'information et de mobilisation civique, de responsabilité du citoyen et un bon vecteur de diffusion de la culture du risque. Elle permettra de renforcer les capacités locales de gestion de crise et d'optimiser la réponse communale par la mobilisation de moyens humains complémentaires.



Assurer la pérennité du PCS dans le temps

Le PCS, un outil à faire vivre !

Olivier Cartier, chargé de mission gestion des risques/environnement, syndicat Arlysère

Le syndicat intercommunal Arlysère regroupe 39 communes de l'arrondissement d'Albertville, réparties en 4 communautés de communes. Depuis 2006, Arlysère a mis en place une mission d'assistance aux communes dans le cadre de l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde, obligatoire pour 29 des 39 communes du territoire. Cet accompagnement s'est porté sur toutes les étapes d'élaboration, au fil de la mise en place du PCS afin de garantir et maintenir le caractère opérationnel du PCS : élaboration initiale, formation des membres de l'organisation de crise, exercices internes puis grandeur nature, tests réguliers des systèmes d'alerte....

De la théorie à la pratique

Selon la taille de la commune, les membres de l'organisation de crise peuvent ne pas avoir participé activement à toutes les étapes

d'élaboration du PCS. On remarque généralement que plus les agents de la commune sont nombreux, moins ceux-ci auront été associés activement à la phase d'élaboration. Dans ce cas, il est essentiel de procéder à une formation de base de l'ensemble des personnes qui pourraient être associées en cas d'évènement majeur à gérer, afin qu'elles s'approprient le fonctionnement global du PCS, qu'elles identifient clairement quel seraient leurs rôles dans cette organisation et qu'elles se familiarisent avec les outils pratiques qu'elles auraient à leur disposition. Ces séquences de formation peuvent avantageusement se terminer sur l'étude d'un ou plusieurs cas concrets sous la forme d'un exercice théorique de gestion de crise où chacun joue son rôle avec les outils du PCS.

tout ou partie de ces acteurs peuvent être associés aux exercices pratiques. Bien entendu, plus les acteurs sont nombreux, plus le temps de préparation de l'exercice est important. Pour un exercice associant l'ensemble de ces acteurs, le temps de préparation et de coordination nécessaire peut atteindre 20 jours-hommes étalés sur une période de 6 à 9 mois.

Un investissement nécessaire dans le temps

Si les formations initiales et les exercices pratiques permettent de rendre le PCS opérationnel, ces actions doivent être poursuivies et réalisées régulièrement pour maintenir à niveau

Ces séquences de formation peuvent avantageusement se terminer sur l'étude d'un ou plusieurs cas concrets

Après cette première approche de formation théorique, des exercices pratiques peuvent être mis en œuvre pour faire progresser les acteurs du PCS. Ceux-ci peuvent être calibrés pour associer d'autres acteurs de la sécurité civile et ainsi tester non seulement l'organisation interne et les outils propres du PCS (systèmes d'alerte, procédures...) mais aussi la coordination avec l'ensemble de ces acteurs. Pompiers, Gendarmerie/Police Nationale, Préfecture, gestionnaires de réseaux (routes, voies ferrées, gaz...), écoles, presse, population...

la maîtrise des outils par les acteurs du PCS. De même, la mise à jour des données récoltées dans le PCS nécessite un travail important qui, s'il peut parfois paraître peu intéressant, est tout à fait primordial.

En ce qui concerne le maintien des systèmes d'alerte par téléphone, le syndicat Arlysère a mis en place un test simple, qui peut être déployé régulièrement, consistant à évaluer simultanément la capacité des communes équipées (26 sur le territoire Arlysère) à recevoir une alerte et transmettre rapidement des

Rendre son PCS opérationnel

	Temps de préparation (pour 1 personne)	Supports à préparer	Acteurs associés	Temps de réalisation
0	Formation 1 journée	Présentation Powerpoint	Membres du PCS	2h
1	Ex table 1 journée	Convention d'exercice + fiches observation + fiches scénario	Membres du PCS	2 à 3h
2	Ex terrain 8 à 12 journées (sur 4 mois)	Dossier de simulation avec scénario précis + fiches appels + fiches actions simulées	Ecoles, Pompiers, Police Nationale / Gendarmerie, Préfecture, Gestionnaires de réseaux (CG routes, SNCF, GRDF, eau,...) Observateurs extérieurs	3 à 4h
4	Ex terrain + pop 12 à 20 journées (sur 6 mois à 1 an)	Relations presse, + budget réquisition et ravitaillement	Inspection académie, Population, CTA-CODIS, Presse	4 à 6h

Ce type d'exercice d' " entretien " crée une émulation positive entre les communes et permet d'identifier les cas où une formation supplémentaire s'avère nécessaire.

consignes adaptées via son automate d'appel. Les maires et les mairies reçoivent simultanément sur leur téléphone portable un message simulant l'automate d'appel de la préfecture. Ils doivent ensuite enregistrer ou faire enregistrer des consignes à transmettre sur le numéro de téléphone de la personne qui pilote l'exercice et peut ainsi mesurer la rapidité des différentes communes. Ce type d'exercice d' « entretien » crée une émulation positive entre les communes et permet d'identifier les cas où une formation supplémentaire s'avère nécessaire.

Comme pour la conduite d'exercices de simulation, la mise à jour des éléments du PCS dépend en premier lieu de la volonté politique des élus et également des moyens humains dont dispose la commune. Si la nécessité de mise à jour du PCS est rapidement comprise et acceptée, il est souvent

long et difficile de faire en sorte que les mises à jour soient effectivement et régulièrement réalisées, la gestion des risques n'étant souvent un dossier prioritaire que lorsque l'on se trouve confronté à un événement touchant la commune. A cette difficulté s'ajoute le renouvellement des élus, qui d'un mandat à l'autre peuvent parfois changer en totalité. Il faut alors à nouveau reprendre le dossier et recommencer, surtout dans les communes disposant de peu d'agents, à convaincre les acteurs communaux de s'approprier et faire vivre le PCS.

La mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale, souvent mise en œuvre dans la phase initiale d'élaboration du PCS documentaire, s'avère donc également utile pour faire vivre cet outil de gestion de crise

Toutefois, l'assistance technique proposée à cette échelle ne doit pas faire oublier que la mise à jour du PCS et la conduite d'exercices de simulation demeurent une responsabilité communale. La volonté et l'implication des élus communaux, au

premier rang desquels les maires, reste donc le principal moteur des actions de gestion des risques à l'échelle locale.



Exercice d'entretien
© Arlysère

Pour en savoir +

www.arlysere.fr rubrique « Risques Naturels »

Olivier CARTIER-MOULIN

Chargé de Mission Gestion des Risques Syndicat Arlysère

Impliquer la population dans la gestion de crise

Gérard Cohard, Maire de La Ferrière

La Ferrière, petite commune iséroise dans le massif de Belledonne, s'est engagée en 2010 dans la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde. Au terme de deux ans de travail, elle a testé en février 2012 son organisation de crise au travers d'une simulation entraînant l'évacuation réelle d'une vingtaine d'habitations soumises au risque d'avalanche.



Evacuation du hameau - exercice PCS fév. 2012 © IRMa

Comme de nombreux territoires de montagne, notre commune est fortement soumise aux risques naturels. Parmi eux, les avalanches constituent une problématique particulière : premièrement parce qu'on ne peut les anticiper avec certitude, ensuite parce que les conséquences sont dramatiques si elles touchent des zones urbanisées.

L'avalanche de Montroc, qui a fait 12 victimes au hameau du Tour (Chamonix) en février 1999, est venue nous rappeler la nécessité de prendre des mesures pour protéger les populations potentiellement exposées à ces phénomènes. Notre commune compte un lotissement qui, comme à Chamonix, pourrait être impacté par une avalanche d'ampleur exceptionnelle. Un plan d'évacuation du secteur a donc été mis en place par la municipalité dans les mois qui ont suivi la catastrophe de Montroc. La procédure a été mise en œuvre une fois, de manière préventive, à la fin de cette

même année 1999, mais n'a jamais fait l'objet d'exercices.

La mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, onze ans plus tard, a été l'occasion de reconsidérer cette procédure. Le plan d'évacuation a été modifié et complété : agrandissement du périmètre, réflexion plus profonde sur les modalités d'alerte et d'information des habitants etc. Il nous est apparu naturel de tester cette nouvelle organisation dans un exercice de simulation impliquant la population exposée, afin d'une part de tester la capacité de l'équipe communale à procéder à une évacuation

réelle, d'autre part de sensibiliser et former la population.

Seuls deux élus et moi-même connaissions la date et l'heure de la simulation : la population (comme les membres du PCS), qui a été informée du thème, n'a été avertie que de la semaine durant laquelle l'exercice aurait lieu.

Pour donner tout son sens à cette démarche, un travail d'information des habitants était indispensable. Il s'agissait de faire prendre conscience aux propriétaires de la zone à risque de leur exposition potentielle aux avalanches, du fait qu'ils pourraient un jour être

Pour donner tout son sens à cette démarche, un travail d'information des habitants était indispensable.

amenés à évacuer et de ce qu'une telle procédure implique en terme de préparation et d'entraînement (d'eux-mêmes et de la commune). Cette information s'est faite en amont par courrier postal, puis par l'intermédiaire d'un élu au cours d'une réunion de copropriété. Au cours de l'exercice, un tract rappelant l'objet du PCS et les consignes à respecter en cas d'évacuation leur a été remis. Les personnes évacuées ont ensuite été prises en charge sur un lieu



Accueil des personnes évacuées - exercice PCS fév. 2012 © IRMa

d'accueil où elles ont pu discuter et poser leurs questions aux élus, employés communaux et observateurs de l'exercice (sapeur-pompier, gendarmes et personnel de l'Institut des Risques Majeurs).

La mobilisation des habitants a été importante (les 22 personnes présentes dans les habitations le jour de l'exercice se sont prêtées à la simulation), et ils se sont dits satisfaits du déroulement des opérations et ont estimé qu'il était rassurant de savoir qu'une telle démarche de préparation aux situations

La gestion d'une situation de crise dépend autant de la préparation de la commune que de la réaction des habitants.

de crise avait été entreprise par la commune.

La participation de la population à un exercice nécessite une préparation importante, plusieurs mois à l'avance, qui constitue un investissement certain en temps. Mais, elle est à mon sens indispensable : la gestion d'une

situation de crise dépend autant de la préparation de la commune que de la réaction des habitants. Et pour qu'ils puissent adopter les bons réflexes en cas d'évènement, il apparaît naturel de les associer aux actions de planification.



« Aujourd'hui, nous savons que la mairie est organisée en cas de risque d'avalanche, et nous connaissons nos voisins »

Monsieur Fischer, vacancier sur la commune de La Ferrière



Cela fait près de 15 ans que nous venons sur la commune de La Ferrière pendant les vacances de février. En tant qu'Alsaciens, nous ne connaissons pas forcément bien les risques de montagne, mais nous savons qu'il existe des couloirs d'avalanche dans le secteur. Chaque année, nous passons nos journées à skier : nous ne connaissons donc pas vraiment les habitants ni les représentants de la mairie.

En 1999, nous avons déjà été réellement évacués du hameau pour risque d'avalanche. A cette époque, nous avons regretté l'absence d'informations préalable de la commune, mais également le fait que la mairie n'ait pas anticipé le relogement et l'hébergement. Nous avons dû trouver par nous-même un hébergement pour les quelques jours de vacances qui nous restaient. Nous n'avions

pas vu de représentant de la mairie.

Avec l'exercice qui s'est déroulé le 29 février 2012, nous avons pu découvrir qu'aujourd'hui, si un même risque était avéré dans le secteur, la commune serait organisée. Tout d'abord, nous avons été informés au préalable de la démarche engagée par la commune. De plus, lors de cette simulation, nous avons été accompagnés tout au long de l'évacuation. Les informations données par la mairie (les affaires à emporter, le fait de penser à couper le gaz et l'électricité) étaient bien faites et nous avons quitté notre chalet en toute sérénité. Par ailleurs, nous avons apprécié le fait de pouvoir nous retrouver sur le lieu d'accueil avec non seulement les élus et le personnel de la mairie, qui ont pu nous expliquer la démarche et l'accompagnement qui serait aujourd'hui prévu en cas d'avalanche (prise en charge des repas, du relogement,...), mais également avec les habitants du hameau que nous avons appris à connaître à cette occasion.

Le débriefing et les échanges avec chacun est un point très positif. Nous savons maintenant que nous sommes bien entourés, et nous connaissons les habitants et la mairie.

Mettre à profit les nouvelles technologies

OSIRIS-Multirisques (*) : pour un PCS informatisé et opérationnel

Sabrina DEMOTIER et Sylvain AUNAY, société DeltaCAD

Si la réalisation d'un PCS représente une étape importante, sa mise à jour et le maintien de son caractère opérationnel constituent également un défi. L'emploi d'un outil informatique adapté, exploitable via Internet, permet de faciliter ce travail de mise à jour continue et de contrôle de la validité du PCS.

Développé en collaboration avec les services de l'Etat, des experts du domaine des risques et de la sécurité civile, et des utilisateurs de terrain, OSIRIS-Multirisques (*) est un outil proposant une méthodologie qui permet d'élaborer, valider et tenir à jour facilement un PCS.

Au travers les services proposés à l'utilisateur, OSIRIS-Multirisques possède de nombreux atouts, permettant de s'assurer du caractère opérationnel des PCS élaborés :

Un outil proposant une méthodologie qui permet d'élaborer, valider et tenir à jour facilement un PCS

Une méthodologie conforme aux recommandations du Guide d'Elaboration des PCS

La méthodologie progressive proposée par OSIRIS-Multirisques permet aux communes de toutes tailles et de tous objectifs, mais également aux services de l'Etat ou bureaux d'études, de décrire un dispositif de gestion de crise opérationnel et efficace :

- description des aléas tenant compte des contextes locaux,
- définition des scénarios pour lesquels des plans d'actions sont ensuite étudiés,
- identification guidée des enjeux et description de leur vulnérabilité,
- description organisationnelle des moyens et de leur mission pour chaque scénario envisagé.

Cette méthodologie est conforme aux recommandations du guide d'élaboration des PCS du Ministère de l'Intérieur : elle conduit à la description d'une organisation communale qui définit avec précision les modalités de gestion d'un événement.

Un outil simple, accessible par Internet et exploitable de manière collaborative

OSIRIS-Multirisques tire parti des nouvelles technologies Internet. Proposé en service Web, son utilisation s'effectue depuis un navigateur Web, ce qui permet :

- une démarche collaborative de réflexion et de renseignement en

phase d'élaboration du PCS (chaque acteur concerné contribue dans son domaine de compétences),

- en situation de crise, un accès depuis tout poste (de la cellule de crise ou distant) à OSIRIS-Multirisques et au contenu du PCS pour consulter les dispositions prévues et piloter le déroulement des opérations.

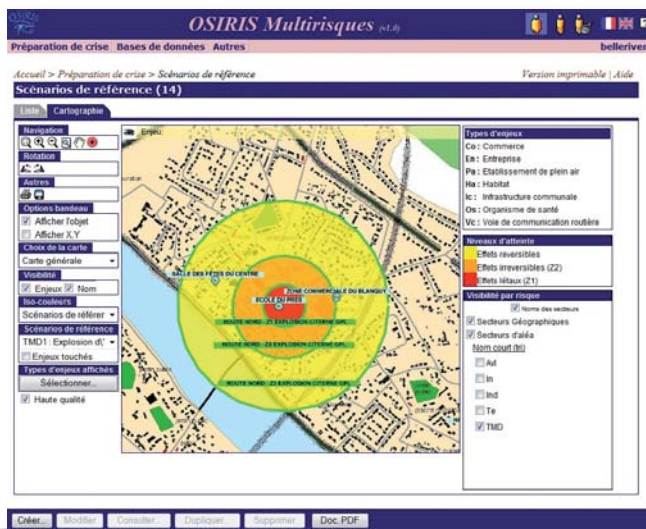
Le fonctionnement du logiciel privilégie des interfaces simples d'utilisation (formulaires, navigation intuitive,...) et offre des capacités d'intégration de documents externes (procédures, documents réglementaires, modèles, ...).

OSIRIS-Multirisques est doté d'un module cartographique intégré, comprenant des fonctions dont l'utilisation est adaptée à des non-spécialistes des SIG : visualisation, sélection de couches graphiques, tracé (secteurs), localisation (enjeux).

Ces caractéristiques rendent OSIRIS-Multirisques accessible à tous les acteurs impliqués dans l'élaboration et le maintien de l'organisation élaborée pour faire face aux risques.

La génération automatique et régulière du document PCS

Dans le contexte d'une mise à jour régulière du contenu du PCS pour en maintenir le caractère opérationnel, la disponibilité d'un exemplaire "à jour" du document PCS est problématique. Aussi, l'outil OSIRIS-Multirisques permet la génération automatique du document PCS au format PDF : il présente l'organisation complète, structurée en chapitres



Les fonctions cartographiques d'OSIRIS-Multirisques

(plans d'actions, enjeux, moyens, ...) et incorpore les vues cartographiques illustrant l'impact de chaque scénario, la localisation des enjeux, ...

Visualisé à l'écran avec tout lecteur PDF, ce document est exploitable sans connaissance du fonctionnement d'OSIRIS-Multirisques, en conservant la richesse du modèle et en offrant des capacités de navigation au sein du document (liens hypertextes d'accès aux fiches). Ainsi, sans connexion Internet au service OSIRIS-Multirisques, tous les acteurs disposant d'une capacité de lecture d'un document PDF (PC portable, tablette, ...) restent pleinement opérationnels et autonomes dans l'identification et la conduite des actions de sauvegarde prévues.

Une diffusion sous forme papier peut également être prévue après chaque étape significative de mise à jour du PCS.

La validation de l'opérationnalité du PCS et la formation des acteurs

OSIRIS-Multirisques propose des fonctions d'analyse et de validation du PCS, permettant de mettre en évidence d'éventuels manques/incohérences (ex : sur-utilisation d'un moyen). L'opérationnalité de l'organisation prévue peut ainsi être appréciée en examinant tout ou partie de son contenu (filtres limitant l'affichage à un aspect particulier), présenté selon différents points de vue (par acteur, par scénario de crise, etc.). Il est ainsi possible d'apprécier la pertinence de cette organisation en

disposant des réponses à des questions du type : Que faut-il faire pour ce risque, à ce niveau de gravité ? Quel rôle joue cet agent dans cette situation de crise ? Dans quelle situation met-on en œuvre cette action d'évacuation ?

Ces capacités contribuent également à la réalisation d'exercices de formation et de validation : choix d'une situation (scénario, secteurs, acteurs, ...) et affichage du plan d'actions prévu. Le retour d'expérience permet ensuite d'améliorer le modèle (durée effective des actions, organisation humaine, disponibilité réelle des moyens, ...).

La mise à jour du PCS aisée de l'organisation PCS

Pour être pleinement opérationnel, un PCS élaboré avec OSIRIS-Multirisques contient des informations détaillées (ex : coordonnées des acteurs).

Par ailleurs, la vulnérabilité du territoire évolue, les moyens matériels changent, ... ce qui nécessite un processus permanent de mise à jour d'un PCS pour en garder le caractère opérationnel.

La gestion des informations dans OSIRIS-Multirisques repose sur l'exploitation d'une base de données relationnelle dont l'organisation infor-

matique reflète les relations qui existent entre toutes les fiches descriptives (enjeux, actions, moyens, ...). Dans un souci de cohérence et de facilité de mise à jour, les données ne sont jamais dupliquées. Décrites en un seul exemplaire, elles sont ensuite référencées dans l'ensemble du modèle.

Ainsi, un même moyen humain apparaîtra comme intervenant d'une action, responsable d'un moyen, ... L'unique modification de la fiche de ce moyen entraîne de-facto la mise à jour des autres données du PCS qui lui sont associées, avec mémorisation de la date de dernière modification des fiches.

Par sa richesse et la diversité des informations qu'il contient quand il est opérationnel, l'élaboration et la capacité de mise à jour d'un PCS sont facilitées par une informatisation de la description de cette organisation parfois complexe.

Dans OSIRIS-Multirisques, l'emploi des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) reposant sur le Web permet aux différents acteurs de contribuer au maintien à jour du contenu du PCS. Accessible en ligne, mais aussi sous forme PDF et papier, celui-ci est disponible pour tous les acteurs concernés qui peuvent se former, rester informés et être ainsi performants dans le rôle qui leur est dévolu en situation de crise.

(* OSIRIS-Multirisques est développé et diffusé par la société DeltaCAD.

Pour en savoir +
<http://www.osiris-multirisques.fr>
osiris.infos@deltacad.fr

In2 : Crue 50 ans (Inondation)

Caractéristiques générales

Nom : In2 : Crue 50 ans

Description : Le devisoire entre en fonctionnement et inonde brutalement le quartier du bras mort. Extension de la zone inondée et augmentation des hauteurs d'eau en rive gauche. Le centre ville est toujours protégé par les levées.

Intensité de l'événement (indicateur global) : Non quantifiable

Plan d'intervention pour ce scénario

Actions globales prévues

Actions prévues	Moyens humains	Moyens matériels	Durée
Assurer le lien permanent avec le quartier	Service communication, Directeur des services techniques		12:00:00
Préparer solutions d'évacuation dans la salle des fêtes de la halle	Service maintenance, Service des espaces verts, Service communication	Salle des fêtes de la halle	00:00:00
Mettre en place le poste de commandement communal	Service communication, Audit EXERCICE	Salle PC de crise de l'hôtel de ville	04:00:00

Actions liées aux enjeux

• Secteur : Bras mort

Le secteur est en niveau d'entretien : 3/Fort

Liste des enjeux touchés et des actions prévues :

Niveau prévisionnel : L'entretien du bras de décharge

Niveau prévisionnel	Moyens humains	Moyens matériels	Durée
L'entretien du bras de décharge	Service technique, Service communication, Service des espaces verts, Service maintenance		10:00:00

Extrait d'un PCS élaboré avec OSIRIS-Multirisques et généré au format PDF

Mettre à profit les nouvelles technologies

Quelle valeur ajoutée des réseaux sociaux sur Internet dans l'information en cas d'évènement ?

Interview de Josette Fays, présidente de Var Inondations Ecologique « V.I.E » et coprésident de UNALCI France Inondation

Les inondations dans le Var et les Alpes-Maritimes du 5 novembre 2011 ont ravivé le souvenir douloureux de celles du 15 juin 2010, qui avaient fait 26 morts* dans le sud de la France. Sur le bassin versant du fleuve côtier Le Gapeau faisant près de 550 km² qui a été une nouvelle fois en crue lors de ce dernier épisode, certains riverains déjà sinistrés en janvier 1999 se sont organisés en collectif pour anticiper leur réaction en cas de montée des eaux et agir sans attendre l'alerte officielle.

Josette Fays préside leur association Var Inondations Ecologisme « V.I.E DE L'EAU », qui compte parmi ses membres 12 associations, 2 fédérations mais également 105 familles adhérentes dont la majorité est répartie sur l'ensemble du bassin du Gapeau. François Giannoccaro,

Directeur de l'IRMa, lui a demandé de revenir sur la crue du Gapeau de novembre 2011 et le rôle de la solidarité de voisinage de son collectif qui a servi à anticiper sur l'alerte en utilisant sur internet un réseau social.

Pouvez-vous nous rappeler les raisons qui ont conduit à la création de votre association de riverains sinistrés Comité d'Intérêt Commun des Riverains du bassin versant du Gapeau « C.I.C Gapeau » qui s'est transformée en janvier 2009 en fédération départementale rebaptisée V.I.E DE L'EAU ?

Dans la nuit du 17 au 18 janvier 1999, la vie de 600 familles du bassin versant du Gapeau a basculé suite à une crue trentennale du Gapeau dont les débits de pointe avaient atteint 143 m³/sec à Solliès-Pont et 450 m³/sec à Hyères. La montée soudaine des eaux a entraîné de nombreux dégâts : les routes se sont transformées en bassins de rétention improvisés bloquant automobilistes et secours. Les dommages les plus importants étaient causés aux habitations inondées avec des murs effondrés, des restanques écroulées et ravinements dans les cultures, des

affaissements de terrain et des inondations de caves ou de piscines, tout cela essentiellement par la crue mais également par ruissellement et coulées de boue. A Solliès-Pont, la passerelle du centre-ville est tombée dans le Gapeau en furie et le pont de la salle des fêtes, construit en 1975, a été submergé par plus d'un mètre d'eau. L'eau est même montée à proximité des écoles... Pendant cette nuit interminable, deux familles de Solliès-Pont, sans étage pour se réfugier de la rapide montée des eaux, ont dû évacuer dans le noir total, à 4 heures du matin, seules et à pied, formant une chaîne humaine (dont une femme enceinte et un enfant handicapé) contre le courant et les plaques de goudron défoncées qui ralentissaient leur progression.

A l'époque, le bilan de la catastrophe aurait pu être réduit considérablement si des systèmes de mise en vigilance et d'alerte rapides et efficaces permettant de détecter, de surveiller, de prévoir le phénomène et de diffuser les informations en conséquence, avaient été mis en place. Certaines communes avaient bien détaché des employés sur les lieux mais qui sont restés impuissants sans information, ni réaction.

Au matin, des routes impraticables narguaient les véhicules tout terrain, impuissants à franchir les trous béants. Le constat était affligeant : les jardins s'étaient transformés en champ de bataille, des cadavres de poissons jonchaient le sol et les habitations, envahies par l'eau boueuse et

Dans la nuit du 17 au 18 janvier 1999, la vie de 600 familles du bassin versant du Gapeau a basculé suite à une crue trentennale du Gapeau



Josette Fays
5 novembre 2011

La Chaîne de Vigilance Crues des Veilleurs du Gapeau est lancée... L'Alerte Météo est maintenue jusqu'à demain ; la nuit sera longue si les orages reviennent

Identifier la photo Ajouter un lieu Modifier

Je n'aime plus · Commenter · Annuler l'abonnement · Partager · Modifier

Vous, Denis Gufoni, Jean Pierre Sylvie Lanza, Alain Gutierrez et 4 autres personnes aimez ça.

Josette Fays Lancement téléphonique de la chaîne à 15h...
5 novembre 2011, 17:17 · J'aime

Josette Fays 19h37 - accueil et hébergement transféré à l'école Frédéric Mistral - Face à l'hôtel Flora - Centre commercial But/Casino /Mudimultiple
5 novembre 2011, 20:41 · J'aime

Jean Pierre Sylvie Lanza A pierrefeu le Réal Martin fait des siennes il déborde au pont de

les remontées d'égouts, étaient méconnaissables. Que faire ?

Alors que les secours s'organisaient, il était parfois impossible d'accéder aux maisons des sinistrés...

Devant l'absence de réaction des services de secours, de la protection civile et de la municipalité à Solliès-Pont, trois mères de familles démunies se sont présentées dans la journée, à tour de rôle devant un employé en mairie mais sans succès ; Puis devant l'indifférence ont décidé d'unir leur action avec les deux autres mères qui avaient dû évacuer durant la nuit.

À cinq, elles ont mutualisé et conjugué leurs efforts pour revenir à nouveau signaler leur impuissance face à leur dénuement total. Leurs voix unifiées demandant une aide urgente pour accéder enfin à leur domicile tandis que la dernière demandait humblement un peu de « Solidarité » à la première adjointe. Immédiatement la réponse fut favorable à l'aide de premier secours : réfection du chemin d'accès éventré, réfrigérateur, machine à laver, fournitures scolaires....

Cette première action « solidaire » a

été le tremplin permettant de constater qu'aucune structure de défense et d'entraide pour les sinistrés et inondables sur l'ensemble du bassin versant du Gapeau, n'existait pour répondre aux préjudices subis et proposer des solutions ou travaux d'aménagement pour la prévention, des réflexions sur la vigilance et l'alerte mais aussi la protection contre les inondations.

L'émergence de cette association de riverains sinistrés : « le C.I.C Gapeau », soit Comité d'Intérêt Commun des Riverains du bassin versant du Gapeau aujourd'hui Var Inondations Ecologisme « V.I.E DE L'EAU », mais dont la majorité de la population nomme tout simplement « VAR INONDATIONS » a élargi notre champ d'action pour faire remonter les

attentes des sinistrés, rendant crédibles les diverses interventions auprès des élus locaux mais également à tous les organismes concernés jusqu'à l'échelon national.

Dès la création de ce collectif, vous mettez en place un système de vigilance téléphonique entre les membres de votre collectif en cas de montée des eaux du Gapeau. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Le Gapeau et ses affluents ont un régime hydraulique typiquement méditerranéen, aux étiages marqués et aux crues soudaines et violentes, provoquées par des pluies orageuses. Ces crues sont susceptibles d'engendrer des inondations rapides et brutales, occasionnant des dégâts particulièrement lourds, tant matériels

Le système que nous avons nommé " LES VEILLEURS DU GAPEAU " permet de mettre en vigilance l'ensemble des riverains membres de notre réseau

qu'humains. Nous avons estimé que dans certaines situations de l'état de son bassin versant, son temps de concentration (Temps que met une particule d'eau provenant de la partie du bassin la plus éloignée "hydrologiquement" de l'exutoire pour parvenir à celui-ci) ne nous laissait que de 2 à 4 heures pour réagir et donc se mettre en sécurité. C'est très court...

Et dès l'an 2000, nous avons donc mis en place un système solidaire d'avertissement par appel téléphonique de type pyramidal (appels téléphoniques en cascade) basé sur une information qui remonte de notre chaîne humaine de surveillance des abords du Gapeau amont-aval (les délégués de terrain ou veilleurs) sur les situations à risque. Le système que nous avons nommé « LES VEILLEURS DU GAPEAU » permet de mettre en vigilance l'ensemble des riverains membres de notre réseau. Pour rappel, chaque automne nous procédons à un exercice de simulation ; et le test en temps réel en période de crues a été positif, notre système est au point. Il nous permet d'avertir l'ensemble des membres de notre collectif en 20 minutes. La chaîne peut être lancée deux fois.

Mais au cours de la dernière crue du Gapeau de novembre 2011, vous m'avez confié que c'est un autre support que le système de vigilance téléphonique qui vous a permis d'avertir « en quasi instantané » plusieurs dizaines de membres de votre collectif ?

En effet, nous sommes plus de 80

membres de « V.I.E DE L'EAU » à s'être mis en réseau sur internet via un réseau social bien connu. Et nous nous sommes rendu compte du formidable potentiel de cet outil dans l'efficacité de diffusion de l'information en cas d'urgence. En complément de notre système de vigilance téléphonique, j'ai personnellement tenu informés les membres connectés sur mon réseau social de l'évolution de la crue du Gapeau qui s'écoule aux abords de ma propriété.

Aujourd'hui, nous réfléchissons à la façon d'intégrer les réseaux sociaux dans la chaîne de mise en vigilance des membres de notre collectif ; à cet effet, nous avons

■ préciser dans un protocole la façon d'utiliser le réseau social pendant un événement pour éviter « le trop d'information » :

■ un règlement d'emploi du réseau social en temps de vigilance

■ des veilleurs référents à répertorier et à responsabiliser pour renseigner en temps réel le réseau social sur l'évolution du phénomène tant qu'il y aura de l'électricité !

■ préciser la nature des informations à répertorier (photos sur les repères de crues, info sur débit ou hauteur d'eau, délais ...)

■ encourager l'utilisation des outils multimédias et réseaux sociaux par nos adhérents.

Les inondations récurrentes de 2010 et 2011 ont confirmé que nos adhérents ne pouvaient s'appuyer aveuglément sur les systèmes d'information mis en place

ajouté un lien spécial vers le Réseau sur notre site internet <http://varinondations.com>.

Il faudrait notamment :

■ faire reconnaître ce support auprès de l'ensemble des adhérents « V.I.E DE L'EAU » comme outil complémentaire à notre système de vigilance téléphonique pour partager l'information des veilleurs en temps réel pendant un événement ;

■ définir la nature des messages de vigilance à mettre sur le réseau social ;

Les inondations récurrentes de 2010 et 2011 ont confirmé que nos adhérents ne pouvaient s'appuyer aveuglément sur les systèmes d'information mis en place ; notre expérience a fait ses preuves. Nous devons évoluer avec les outils multimédias mis à notre disposition qui sont un formidable potentiel et c'est à présent chose faite.

Impossible est un mot que je ne dis jamais [Jean-François Collin d'Harleville].



Référence électronique

*Freddy Vinet, Laurent Boissier et Stéphanie Defossez, « *La mortalité comme expression de la vulnérabilité humaine face aux catastrophes naturelles : deux inondations récentes en France (Xynthia, Var, 2010)* », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 11 Numéro 2 | septembre 2011, mis en ligne le 07 octobre 2011, Consulté le 19 avril 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/11074> ; DOI : 10.4000/vertigo.11074

Mettre à profit les nouvelles technologies

pour la première fois en France les réseaux sociaux au service de la gestion des risques majeurs

Arnaud Besniard, directeur commercial de la société Cedralis

Puteaux, le 14 avril 2011
CEDRALIS, spécialiste de la gestion des risques et de la diffusion d'alerte, exploite les performances des réseaux sociaux dans le cadre de l'exercice Richter38

Les réseaux sociaux : un canal extrêmement rapide pour l'alerte

En complément du service d'alerte téléphonique Viappel!, qui permet d'informer l'ensemble de la population grenobloise (186 000 habitants) en moins de deux heures, Cedralis a

proposé à la ville de Grenoble d'utiliser les réseaux sociaux Facebook et Twitter lors de l'exercice Richter. La rapidité de circulation de l'information sur ces réseaux n'étant plus à démontrer, c'est un nouveau canal performant que Cedralis met à disposition des autorités pour l'alerte des populations.

Les réseaux sociaux : un outil de gestion

Ces réseaux sociaux ont permis à la ville de Grenoble non seulement de diffuser l'alerte au début de l'événement, mais également de gérer la communication de crise de manière interactive avec les personnes connectées :

la ville a pu informer régulièrement sur l'évolution de la situation, réciproquement, les internautes ont pu

transmettre des informations de terrain (témoignages, photos, vidéos) et constituer ainsi un outil d'aide à la décision pour les responsables de la ville.

Un projet de Recherche & Développement pour enrichir cette offre

Face à la réussite de ce pilote, Cedralis prévoit de déployer cette nouvelle offre, mais également de continuer à l'enrichir. Un projet de R&D a été constitué avec différents partenaires européens afin de développer ces outils de communication et d'aide à la décision.



A propos de l'Exercice Richter 38 :

L'arc alpin, notamment l'Isère, n'est pas à l'abri du risque sismique. Un scénario a donc été bâti afin de prévenir et de sensibiliser au risque sismique. L'exercice a ainsi concerné près de 37 communes de l'agglomération grenobloise et 21 communes en zone rurale afin d'apprendre à gérer la crise dans un environnement dégradé et tester les capacités de commandement et de communication vers un lieu déporté.

Pour plus d'info : www.isere.pref.gouv.fr

A propos de Cedralis

Jeune Entreprise Innovante, Cedralis accompagne les services de l'Etat, de nombreuses collectivités et des grands groupes depuis 2002, en proposant un service alliant conseils de spécialistes en gestion de crise et solutions techniques performantes pour la diffusion d'alertes multi canal à destination du grand public et/ou de personnes ciblées. Le service proposé par Cedralis repose notamment sur le système d'alerte Viappel!, mis en œuvre par plus de 500 organismes dans le cadre de risques naturels (inondation, sécheresse, intempéries, tremblement de terre, cyclone, incendie,...), de risques sanitaires (épidémie, pollution d'un réseau de distribution d'eau), de risques technologiques (incendie, pollution chimique, rupture de barrage,...) ou encore de gestion du plan de continuité d'activité dans le secteur privé.

+ d'info sur : www.cedralis.net

Evaluer l'opérationnalité du Plan Communal de Sauvegarde : est-ce possible ?

Marion Rousselon, ingénieur en prévention des risques, Institut des Risques Majeurs

Les plans communaux de sauvegarde sont par nature des dispositifs complexes regroupant des composantes techniques, humaines et organisationnelles.

Ces derniers peuvent être réalisés en interne ou via un prestataire de service, et peuvent en fonction des spécificités de la commune (taille, risques,...) aller du petit document jusqu'à une dizaine de classeurs. Ils sont éventuellement complétés par des dispositifs techniques (moyens d'alerte, matériel d'urgence, outils pour armer le dispositif de crise,...). Face à cette diversité dans le contenu, la forme, l'organisation et les outils connexes au Plan Communal de Sauvegarde, est-il pour autant possible d'évaluer, sur la base d'un référentiel ou à dire d'expert, le caractère opérationnel voire la robustesse d'un tel dispositif ?

Face à cette problématique, on peut appréhender cette évaluation sous deux angles :

L'évaluation de la conformité du Plan Communal de Sauvegarde au regard des référentiels existants

S'il n'existe aujourd'hui pas de « norme PCS », il existe néanmoins différents référentiels :

■ Le décret du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde, précisant les éléments que doit contenir le PCS (référentiel réglementaire)

■ Le guide « Plan communal de Sauvegarde », réalisé par l'IRMa pour le compte de la Direction de la Sécurité Civile (DSC) en 2005 (référentiel méthodologique).

Le référentiel « Plan Communal de Sauvegarde, guide pratique d'élaboration » définit la démarche à suivre pour mener à bien ce projet, et détaille les étapes incontournables. Il établit également pour chacune des phases d'élaboration, un ensemble de recommandations et de bonnes pratiques. Enfin, il reprend bien entendu les exigences réglementaires du décret relatif au plan communal de sauvegarde.

Ainsi, on peut considérer que le PCS d'une collectivité, s'il est réalisé en suivant la démarche du guide, doit aboutir à un outil répondant à la fois à la réglementation, et à l'objectif de pouvoir faire face à un événement majeur en s'appuyant sur un document opérationnel.

C'est pourquoi un guide d'évaluation de la démarche PCS, réalisé par l'IRMa en mai 2008, a été élaboré. Son but est de constituer un outil simple permettant d'apporter une assurance de cette conformité. Il est composé :

■ d'une **liste de spécifications techniques** (résumé des recommandations énoncées dans le guide, sorte de référentiel d'audit)

■ d'une **grille d'audit**, sous forme de questions, qui doivent permettre par les réponses ou vérifications formulées de s'assurer de la conformité de la démarche aux préconisations. Cette grille porte tant sur la démarche du

projet PCS (ex : un comité de pilotage a-t-il été constitué ? des partenaires extérieurs ont-ils été sollicités ?...) que sur le fond du document (ex : à partir des aléas, des scénarios d'événements ont-ils été réalisés ? la commune a-t-elle recensé les moyens dont elle dispose pour répercuter l'alerte à la population ? des exercices ont-ils été faits ? la procédure pour le maintien à jour du PCS a-t-elle été fixée ?)

Ces éléments peuvent être une aide précieuse tant dans le cadre de l'élaboration du PCS qu'à son terme. Néanmoins, ils ne présument ni de la structure opérationnelle et fonctionnelle du PCS, ni de la structure documentaire.

Or, si l'on s'arrête de plus prêt sur la notion d'audit, et notamment la définition qu'il en est faite pour l'audit qualité, il est précisé « qu'un audit doit être conçu pour s'approcher des objectifs suivants :

■ déterminer la conformité des éléments du système aux exigences spécifiées,

■ déterminer l'aptitude du système mis en œuvre à atteindre les objectifs spécifiés,

■ donner à l'audit la possibilité d'améliorer son système et son efficacité. »

Si l'on tente d'appliquer cette définition au PCS, alors on comprend bien que l'audit documentaire peut certes répondre en partie à certains objectifs (conformité des éléments, amélioration du système documentaire), mais non à l'aptitude du PCS à pouvoir faire face à un événement majeur. C'est pourquoi des outils complémentaires doivent être mis en œuvre de manière à s'assurer notamment de l'opérationnalité du PCS.

L'évaluation de l'opérationnalité ou de la robustesse du Plan Communal de Sauvegarde

L'objectif véritable du PCS n'est pas d'être un document en réponse à une exigence légale mais de bâtir un dispositif opérationnel et de former les intervenants pour qu'ils puissent réagir de manière adaptée et rapide en cas d'événement. Les situations conduisant à l'activation du PCS sont fort heureusement rares, mais de ce fait ce dernier n'est pas régulièrement mis en œuvre sur le terrain. De plus, ces situations peuvent être d'origine variées (inondation conduisant à une évacuation préventive, pollution du réseau d'eau nécessitant l'information de la population et la distribution d'eau potable, accident de transport de matières dangereuses à cinétique rapide avec mise à l'abri...) et conduire au déclenchement de tout ou partie du plan. Enfin, la composante humaine (disponibilité, compétences, habitudes de travail au sein de la commune) tient un rôle prépondérant dans la bonne mise en œuvre des procédures de protection de la population. C'est pourquoi, la mise en œuvre du dispositif au travers d'**entraînements** est un élément indispensable d'évaluation.

En effet, les exercices sont l'occasion de valider dans des conditions proches de la réalité certains aspects du dispositif. Ils favorisent aussi par la répétition l'acquisition par les acteurs de réflexes opérationnels. Ils mettent en évidence quantité de dysfonctionnements et de pistes d'amélioration qui n'auraient pu être détectés sur le papier (par exemple : une mauvaise répartition des missions, une salle de commandement inadaptée, un message d'alerte par haut-parleur non audible par la population,...).

De la simple étude de cas en salle à l'exercice général impliquant tout le dispositif et faisant participer la population, les simulations sont donc un moyen permettant de s'assurer de l'opérationnalité du PCS.

Néanmoins, ils nécessitent que les observateurs ou évaluateurs de l'exercice disposent des connaissances (fonctionnement du PCS, organisation concrète, moyens techniques...), des compétences, et d'outils d'évaluation adaptés. En ce sens, des grilles d'évaluation sont proposées dans le guide « exercice PCS, s'entraîner pour être prêt ».

Différents outils existent ainsi pour tenter d'évaluer le PCS. Il reste néanmoins des axes de travail à développer ou des réflexions à engager pour conforter ces derniers :

- l'habilitation et les compétences de l'auditeur ou de l'évaluateur d'un exercice
- compléter la grille d'audit de l'IRMa de manière à allier les vérifications d'ordre documentaire, fonctionnelle et humaine. Cet outil pourrait être utilisé de manière inopinée ou non (en interne ou en externe) et combiner une analyse du contenu et une analyse du fonctionnement communal par des questions appropriées à différents acteurs du plan. Par exemple :
 - des questions ciblées pour le DOS, le standard, l'astreinte, ... sur la réception des alertes, le traitement des appels téléphoniques
 - des questions pour les cellules opérationnelles avec vérifications sur le terrain concernant l'ouverture d'un lieu d'accueil, l'utilisation des systèmes d'alerte,...
 - une visite de la salle du PCC avec des points clés à vérifier,....

Cette grille doit pouvoir s'appuyer sur le retour d'expérience des bonnes pratiques opérationnelles de PCS, des exercices et



© IRMa

études réalisées sur le sujet (robustesse des PCS)

- la mise en place de grilles d'évaluation plus précises pour les observateurs des exercices, déclinées éventuellement selon différents postes d'observation (PCC, accueil, évacuation, communication,...)
- la mise en place d'outils de simulation de crise, qui permettraient de rendre plus accessible et plus fréquent les entraînements, et permettraient la formation des acteurs.

Pour conclure, l'évaluation du PCS est en partie possible au travers de dispositifs d'audits et d'exercices, mais ces derniers doivent être précisés, complétés et approfondis au regard du recul aujourd'hui possible à la fois sur le PCS et les outils. Cependant, il faut rappeler que le PCS est avant tout un outil d'aide à la décision et non une réponse exacte face à un événement. La composante humaine prenant largement l'avantage sur la composante technique et documentaire, ces outils doivent donc être conçus avec comme objectif sous-jacent l'information, la formation et l'appropriation par tous les acteurs (personnel communal, élus, services de l'état, population,...).



Pour en savoir +

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales/Direction de la Sécurité Civile, Plan Communal de Sauvegarde : "S'organiser pour être prêt" : les exercices, 2008, 87 p.

http://www.irma-grenoble.com/PDF/05_documentation/brochure/memento_PCS_Exercices_2008.pdf

Institut des Risques Majeurs, Guide d'évaluation de la démarche Plan Communal de Sauvegarde, « Grille d'audit » et spécifications techniques, 2008, 22 p.

http://www.irma-grenoble.com/PDF/05documentation/00dossiers/03PCS/Guide_EvaluationPCS.pdf

Gardez le fil de l'info...

Et profitez d'une information pertinente sur l'actualité des risques majeurs

Avec l'abonnement à LA REVUE DE PRESSE hebdomadaire de l'Institut des Risques Majeurs



Une sélection d'articles

sur l'actualité en matière de risques majeurs naturels et technologiques

L'essentiel

des textes réglementaires

De la jurisprudence

et des questions parlementaires

Des exemples d'initiatives locales de prévention des risques

Les politiques de prévention et de réduction des risques...

Vos avantages abonnés :

- recevez chaque semaine la Revue de presse dans votre boîte mail
- accédez à tous les articles publiés et aux archives
- bénéficiez d'une synthèse trimestrielle des textes juridiques
- organisez votre information dans des dossiers personnels sur notre site
- bénéficiez de services personnalisés :
 - accompagnement et conseil de nos ingénieurs
 - recherches documentaires...

Abonnez-vous pour l'année 2012 en complétant le formulaire d'adhésion-abonnement sur notre site Internet (rubrique « L'institut » : <http://www.irma-grenoble.com/>)